

**Discours à Carole Delga, secrétaire d'Etat
chargée du Commerce, de l'Artisanat,
de la Consommation et
de l'Economie sociale et solidaire**

Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, merci de nous accorder ce moment à l'occasion de notre 69^e Assemblée générale.

Je sais que vous êtes attachée à la notion de territoire, de terroir, d'économie locale.

Territoire, terroir, économie locale, voilà des valeurs fortes que nous partageons

Vous avez devant vous 600 responsables syndicaux
de la Capeb //

tous engagés, femmes et hommes, en faveur de la
prospérité de leur territoire //

la défense et la promotion des entreprises
artisanales

Leur engagement quotidien est d'autant plus
remarquable Madame la secrétaire d'Etat que,
plus rien ne va !

La situation économique ne s'améliore toujours
pas dans le secteur du bâtiment :

- pour la troisième année consécutive,
l'activité recule, dans le neuf et la
rénovation ;
- en 2014, nous avons perdus plus de 30
emplois par jour ;

- nos carnets de commandes ne cessent de se dégonfler //
- ils ne représentent plus que 67 jours d'activité ;
- nos besoins de trésorerie repartent à la hausse alors que nous avons toujours autant de difficultés à trouver des financements //
- Nos perspectives pour 2015 ne sont pas meilleures...

Le climat se détériore //

les difficultés s'accumulent les unes aux autres, il devient impossible de valoriser les avancées obtenues.

On ne nous aide pas beaucoup.

Je pense ici à l'évolution du régime des autoentrepreneurs à travers la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel du 18 juin 2014.

Certes ce texte contient de bonnes mesures :

- obligations de s'immatriculer au Registre des métiers ;
- obligation de suivre un stage de préparation à l'installation ;
- obligation de détenir une qualification pour le métier exercé ;
- contrôle a priori des qualifications professionnelles ;
- identification des assurances ;
- fin de la dispense pour la taxe pour frais de chambre de consulaire, etc.

Mais celles-ci restent encore sans effet //

tous les décrets qui devaient être publiés ne le sont toujours pas //

et cela près de dix mois après le vote de la loi !

Résultat //

nos entreprises ne perçoivent aucun changement.

Pire //

elles se sentent trahies.

Un sentiment renforcé par l'absence
d'assujettissement des autoentrepreneurs à la
TVA //

ce qui se traduit par des écarts significatifs sur les
devis, au détriment de nos entreprises
artisanales.

Madame la Ministre, nous vous demandons de faire accélérer la parution des décrets d'application de la loi Pinel.

La Capeb continuera à se battre pour que désormais les entreprises relevant du régime micro social soient assujettis à la TVA !

Nous avons déjà fort à faire pour lutter contre les dérives liées à l'utilisation de la main-d'œuvre dite *low-cost* pour continuer à supporter la concurrence déloyale exercée par les autoentrepreneurs.

Nous sommes également opposés à la possibilité laissée actuellement aux salariés **du** bâtiment d'exercer une activité secondaire dans le cadre du régime de la microentreprise.

Inacceptable en ce qui nous concerne !

Rassurez-vous, Madame la Secrétaire d'Etat //
malgré le ton offensif que j'utilise devant vous //
nous n'en voulons pas aux personnes qui ont
choisi ce régime pour essayer d'améliorer leur
quotidien ou celles à qui la vie ne laisse pas le
choix.

Nous sommes même prêts à aider tous celles et
ceux qui ont un véritable projet d'entreprise.

D'ailleurs, nous le revendiquons haut et fort, le
principe "Penser petit d'abord" doit devenir enfin
une réalité.

Si vous voulez, Madame la Secrétaire d'État, que
les TPE trouvent un second souffle après six ans
de crise et de disette, il est temps de l'appliquer.

Comment transformer ce principe « Penser petits d'abords » en réalité économique ?

En soutenant //

La simplification réglementaire et normative //
c'est une priorité nationale.

Trop de textes se chevauchent, s'accumulent les uns aux autres...

Comment voulez-vous que les TPE s'y retrouvent ?
//

Elles n'ont ni ingénieurs //
ni bureaux d'études à leur service.

Pas plus tard qu'hier soir, j'ai évoqué ce point une nouvelle fois, avec Madame Sylvia Pinel, ministre du Logement.

Il faut simplifier le Code du travail //

alléger la réglementation techniques dans le bâtiment //

aménager les exigences en matière de santé-sécurité.

Cette politique de simplification doit concerner les nouveaux textes. Permettez-moi un exemple récent : le projet de document unique de marché européen destiné à répondre aux marchés publics //

Pour l'adaptation de ce projet européen aux TPE... Il est indispensable de le modifier !

L'Etat doit faire respecter les règles qu'il édicte.

Madame la Ministre, vous devez nous aider à faire respecter le principe de l'allotissement dans le cadre des marchés publics.

Trop de marchés publics dérogent encore à cette règle //

en particulier ceux qui impactent les territoires, ceux qui nous concernent directement //

c'est là que nous vivons et que nous payons nos impôts.

Est-il illégitime de notre part, Madame la secrétaire d'Etat, de demander un juste retour de nos efforts ? Nous qui évitons au maximum de licencier, y compris en période de crise //

Nous, qui, dès que nous ne le pouvons, embauchons.

Quant à la règle du moins-disant derrière laquelle tout le monde s'abrite au prétexte de réaliser des économies //

Que voulez-vous que je vous dise ? il faudrait purement et simplement la supprimer tant elle coûte en malfaçons, en emplois...

Il est aussi urgent de mettre en place un système efficace de détection des offres anormalement basses //

Madame le Ministre, vous êtes aussi secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire.

Nous sommes nous aussi //

les artisans //

particulièrement impliqués dans l'économie sociale et solidaire.

les coopératives de production. Nous développons deux types de coopératives : les coopératives de distribution et les coopératives de production.

Les premières nous aident à acquérir des matériaux souvent dans de meilleures conditions que dans les circuits classiques de distribution //
en particulier sur les territoires ruraux //
en favorisant les circuits courts de production //
et donc la proximité.

Les secondes nous aident à mutualiser nos savoir-faire et nos compétences pour emporter des marchés auxquels nous ne pourrions pas prétendre seuls.

Regroupement, mutualisation, savoir-faire, compétences...

Voilà qui m'amène directement à vous demander de nous aider à sécuriser les groupements momentanés d'entreprises (GME) dans le cadre des discussions relatives à la loi Transition énergétique

Cette autre forme d'organisation du travail - moderne, originale - présente un double avantage.

D'une part, elle répond aux attentes de nos clients, qui appellent de leurs vœux des offres globales avec un interlocuteur unique.

D'autre part, elle est de nature à nous aider à saisir certains marchés qui jusque-là nous échappaient.

Pourtant //

Le développement de ce mode d'organisation des entreprises permettrait d'aider les Pouvoirs publics à atteindre leur objectif de rénover 500 000 logements par an //

objectif pour le moins compromis si nous n'obtenons pas l'absence d'obligation de solidarité des entreprises lorsqu'elles se regroupent en GME.

Nous pensions avoir gagné sur ce point à l'issue de la première lecture de la loi Transition Énergétique à l'Assemblée nationale.

Depuis tout a été remis en question...

Alors, Madame la Secrétaire d'Etat, de grâce aidez-nous ! C'est du bon sens !

Je n'évoquerais pas l'intégralité des sujets qui préoccupent nos entreprises //

cependant //

nous appelons de nos vœux :

- le renforcement du budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
 - l'élargissement et l'amélioration des conditions d'attribution du prêt à taux zéro ;
 - la généralisation du principe d'allotissement à tous les marchés publics ;
-

- la création d'un Prêt énergie pour la rénovation des logements (PERL), pour faciliter la réalisation des travaux des particuliers ;
- le renforcement des moyens budgétaires de l'Etat pour lutter contre la concurrence déloyale et permettre la réalisation de contrôles, sur l'ensemble des chantiers.

Volontairement, je n'évoque pas ici la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité ! J'expliquerai longuement notre totale opposition à ce projet devant votre collègue François REBSAMEN en fin de matinée

Cela dit //

nous vous demandons, comme nous l'avons fait à Madame Sylvia Pinel, hier, //
comme nous le ferons à Monsieur François Rabsamen tout à l'heure, //

d'être notre porte-parole pour le retour à la TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation des logements.

J'ai bien dit : //

sur l'ensemble des travaux de rénovation des logements !

C'est une mesure indispensable pour répondre aux objectifs du Gouvernement d'accélérer le rythme des rénovations de logements.

Cette mesure d'effet immédiat aurait plusieurs avantages ://

donner une bouffée d'oxygène à nos entreprises en termes de prélèvements //

relancer l'économie de notre secteur //

faire diminuer le chômage et lutter contre le travail non déclaré.

Me voilà au moment de conclure ce discours.
Madame la Secrétaire d'Etat, vous travaillez à la réforme du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Pourriez-vous prévoir des aides pour les commerces de proximité qui doivent mettre leurs magasins en accessibilité, conformément à la loi. Cela aidera également nos artisans Handibat à développer leur activité

Madame la Secrétaire d'Etat, nous comptons sur vous pour renforcer le dynamisme de l'artisanat du bâtiment frappé de plein fouet par la crise depuis 2008.

Sachez que vous pouvez compter sur notre soutien pour mener à bien les chantiers qui sont les vôtres.

Merci de votre attention.